



DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

n° 1/2

Séance du 23 mars 2017

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

- 3 AVR. 2017

Loi du 2 Mars 1982

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain CHOULOT délibérant sur le compte administratif de la communauté de communes du Pays de Salins pour l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Président, Michel FRANCONY, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL n° 954

Résultats reportés.....2015						7387.40
Opérations de l'exercice.....	2 369648.12	85534.47	78147.07	523708.38	2795530.92	2796478.46
TOTAUX	2 369648.12	2358304.55	504029.87	523708.38	2795530.92	2803865.86
Résultats de clôture.....2016	11343.57			19678.51		8334.94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 369 648.12	2358304.55	504029.87	523708.38	2 795530.92	2803865.86
RESULTATS DEFINITIFS				19678.51		8334.94

COMPTE ANNEXE "Ordures Ménagères" n° 953

Résultats reportés.....2015						10489.43
Opérations de l'exercice.....	3436.90	593 517.02	22671.60	14329.67	555307.91	607846.69
TOTAUX	536073.21	593517.02	22671.60	28256	555307.91	618336.12
Résultats de clôture.....2016		57443.81		5584.40		63028.21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	536073.21	593 517.02	22671.60	28256	555307.91	618336.12
RESULTATS DEFINITIFS		57443.81		5584.40		63028.21

(1) Conseil municipal, conseil d'administration, comité

(2) Maire ou Président.

(3) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".

Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

COMPTE ANNEXE "SPANC" n° 955

Résultats reportés.....2015	2510.39	37681.50	129000	42837.87	160008.84	40327.48
Opérations de l'exercice.....	31008.84			91522.85		129 204.35
TOTAUX	33519.23	37681.50	129000	134360.72	160008.84	169531.83
Résultats de clôture.....2016		4162.27		5360.72		9522.99
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	33519.23	37 681.50	129000	134360.72	160008.84	169531.83
RESULTATS DEFINITIFS		4162.27		5360.72		9522.99

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **Budget Principal :**

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "déficit de fonctionnement reporté" la somme de 11 343.57 €
Affectation en section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté" la somme de 19 678.51 €

- **Budget Annexe "Ordures Ménagères"**

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 57 443.61 €
Affectation en section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté" la somme de 5 584.40 €

- **Budget Annexe "SPANC"**

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 4 162.27 €
Affectation en section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 5 360.72 €

Ont signé au registre des délibérations :

CF état de présence joint

Pour expédition conforme,
Le **Président de la séance,**

Alain CHOULOT

